

Les Mesnuls

BULLETIN D'INFORMATION - OCTOBRE 2019

.....
n°80
.....



p. 4
Restauration
scolaire



*Du nouveau
dans les assiettes !*

“ Le Mot du Maire ”

Comme l'an passé, nous vous adressons ce bulletin qui traite d'informations importantes pour les Mesnulois. Vous y lirez donc, parmi d'autres, des articles sur l'enfance, l'environnement et le quotidien car notre cadre de vie est précieux. Nous nous appliquons tous à tenir paisible, fleurie et agréable notre commune. Préservons-la ensemble !

Dernières nouvelles :

- **Tilleuls** : nous avons obtenu le report du programme de régénération (coupe et replantation) de l'allée des Tilleuls en attente d'études environnementales non encore abouties (notamment l'impact sur la faune locale) ainsi qu'un calendrier précis d'informations et de concertation du Département avec les Mesnulois.
- **RD 191** : Comme je l'ai toujours expliqué, je souhaitais prendre un arrêté d'interdiction partielle de circulation des poids lourds avec les maires des communes voisines de Mareil Le Guyon et des Essarts Le Roi sur cet axe routier. Ce n'est pas encore possible, aussi j'ai donc pris seul un arrêté municipal le 9 septembre dernier, d'ores et déjà remis en cause par les services de la Préfecture qui me demande de le rapporter !! Affaire à suivre.
- **Rue de Beauregard** : une concertation sur la sécurité de cette rue est en cours avec des riverains, excédés par la dangerosité du trafic et par les incivilités courantes des automobilistes de passage.

Je vous souhaite bonne lecture et reste, avec l'équipe municipale, à votre écoute. Bonne fin d'année et à bientôt.

Michel ROUX
Maire des Mesnuls

Sommaire

Le Mot du Maire	p.2
Conseil municipal	p.2
Travaux	p.3
Vie scolaire	p.4
Budget	p.6
Aménagement	p.9
Mesnulois à l'honneur	p.10
Réunions publiques	p.11
Vivre Ensemble	p.12
Environnement	p.15
Fête du village	p.16
Infos pratiques	p.18
Sécurité	p.19
Urbanisme	p.19
État civil	p.19

Directeur de la publication : M. Roux.

Ont contribué à la rédaction de ce numéro : C. Burghoffer, F. Dazin, F. Lefevre, A. Meunier du Houssoy, S. Garcia, N. Vacher, V. Vallette

Création / Impression : Hawaii Communication, 1 rue de la pommeraie - 78310 Coignières

Tél. : 01 30 05 31 51

Crédit Photos : Shutterstock, X

Impression : 450 exemplaires imprimés sur papier PEFC issu de pâtes produites à partir de forêts gérées durablement.

CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions

Finances : vote du compte administratif 2018, du budget prévisionnel 2019, des taxes communales et des subventions aux associations.

Bibliothèque : adhésion aux outils multimédia Europresse dans le cadre du réseau Au fil des Pages.

Vie scolaire : participation financière de la commune à la classe de découverte du 6 au 10 mai 2019 à Saint-Jean-le-Thomas.

Travaux : demande de subventions à la communauté de communes Cœur d'Yvelines pour la construction de la micro-crèche ; fin des attributions des lots pour la construction de l'accueil périscolaire et de la micro-crèche.

Urbanisme : fin de la mission du promoteur pour le projet d'aménagement des Bords de Guyonne.

Maison du Jardinier : classement du bâtiment dans le domaine privé de la commune.

TRAVAUX

Accueil périscolaire



Retenue d'eau

Les travaux de rénovation du coursier d'alimentation sont maintenant terminés. Le muret a été entièrement refait (les pierres étaient juste posées sur le sol avec un mortier pour les lier entre elles, d'où l'affaissement et les fuites visibles sur l'ancien muret gauche). Les deux épaulements dans la partie aval ont été réalisés en forme d'arrondi et en pente vers le bassin. Le début du muret gauche a été réalisé verticalement, avec un léger talutage pour l'épauler. Le chemin a été reprofilé à côté.



Les aménagements intérieurs sont terminés.



Micro-crèche

Le gros œuvre est en cours.



VIE SCOLAIRE

Un peu d'histoire

Le bâtiment actuel de l'école date de 1933. Il a été construit dans le but d'accueillir deux classes élémentaires. Bien avant cette date, l'école se tenait au « Préau », au 38 Grande rue. Puis vint la construction d'une classe maternelle qui accueillera les enfants à partir de la rentrée scolaire 1976. Une partie du préau de l'école a été transformée à cet effet. Il faudra attendre 1996 et l'ouverture d'une seconde classe de maternelle pour achever la transformation du préau. On y construit une salle ainsi qu'un dortoir.



Rentrée scolaire 2019-2020

L'école des Mesnuls accueille **79 élèves répartis en 3 classes** :

- **1 classe** de maternelle avec **31 élèves**
- **2 classes** de primaire de **48 élèves** (26 & 22 enfants)

Nouveaux rythmes scolaires

Après consultation du corps enseignant et des parents d'élèves, le conseil municipal a approuvé le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2019

En 2019, un nouveau bâtiment accueillera un espace pour la garderie et la classe externalisée de 6 à 7 enfants de l'association des Tout-Petits. La Députée de la circonscription, le Maire de la commune, la Directrice de l'école et la Présidente de l'association ont œuvré ensemble pour permettre l'ouverture de cette classe, grâce à l'attribution d'un mi-temps d'enseignant spécialisé.



Restaurant scolaire

Les repas sont livrés chaque jour et remis à température par nos soins. Ils sont constitués de quatre composantes dont une issue de l'agriculture biologique, en privilégiant les circuits courts.

- **Prix d'un repas pour la famille : 3,50 €**
- **Nombre de repas servis par an : environ 8000**

Prochainement, notre prestataire Yvelines Restauration préparera une fois par semaine un menu végétarien qui sera composé de protéines soit animales (œufs ou laitage), soit végétales (céréales ou légumineuses), conformément à la loi EGAlim.

Classe de découverte

Chaque année les élèves de l'école partent en classe de découverte. Cette année, ils sont partis en Normandie avec une classe de Montfort l'Amaury. Le voyage leur a permis de découvrir les plages du Débarquement, la pointe du Hoc, le cimetière américain de Colleville-sur-Mer, la baie du Mont Saint-Michel et Saint-Malo.



FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF

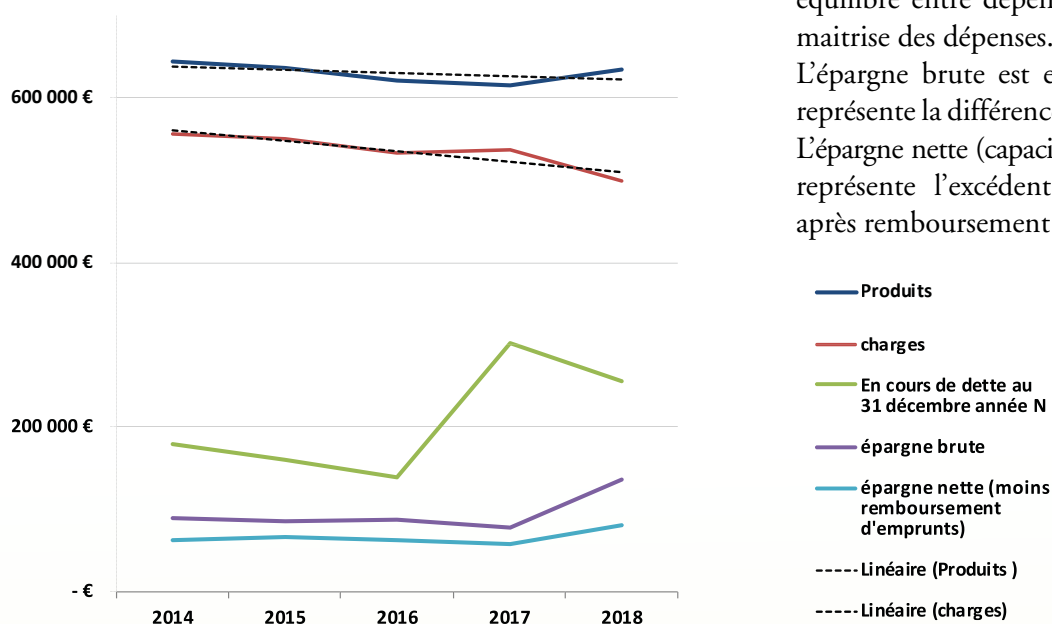
La synthèse du CA2018 montre un solde de clôture en fonctionnement de 387 567 € et en investissement de 24 278 €, soit un total de 411 846 €.

Cet excédent s'explique par le fait que les travaux d'investissement de la micro-crèche et de l'accueil périscolaire n'ont pas commencé en 2018.



SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	959 111,46 €	256 698,53 €
Dépenses	823 079,05 €	207 721,75 €
Solde 2018	136 032,41 €	48 976,78 €
Report 2017	251 535,36 €	24 698,67 €
Solde de clôture 2018	387 567,77 €	24 278,11 €
Reste à réaliser dépenses		
Reste à réaliser recettes		8 000,00 €
Reste à réaliser global		8 000,00 €
Solde positif		32 278,11 €

ÉVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES RÉALISÉS DE 2014 À 2018



Les courbes de tendance des Produits & charges montrent des droites parallèles indiquant un bon équilibre entre dépenses et recettes donc une bonne maîtrise des dépenses.

L'épargne brute est en augmentation en 2018. Elle représente la différence entre les produits et les charges. L'épargne nette (capacité d'autofinancement nette CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des emprunts.

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Travaux à réaliser	Montant	Taux	Dernière échéance	Amortissement capital 2019	Capital restant dû (prévision au 31/12/2019)	Moyenne de la Strate* en 2018
Contrat rural 2007 (bâtiment restaurant scolaire, abords de l'école, restauration de l'église)	300 000 €	3,84 %	2022	22637,58 €	73778,82 €	
Triennal de voirie 2016-2019	100 000 €	1,48 %	2032	6091,91 €	87905,03 €	
Contrat rural 2017 (accueil périscolaire, micro-crèche)	280 000 €	1,38 %	2032	18666,67 €	247333,31 €	
Total				47 396,16 €	409 017,16 €	255 747 €
Moyenne par habitant					454 €	615 €

* Strate : regroupement des communes inférieures à 1 000 habitants dans le département des Yvelines

AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BP2019

Affectation de l'excédent de Fonctionnement 2018 au budget primitif 2019.

387 567,77 €

200 000 €

EN INVESTISSEMENT
RECETTE
(1068)

187 567,77 €

FONCTIONNEMENT
RECETTE
REPORT (002)

Le conseil municipal a voté une somme de 200 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour financer les travaux.

Le reste de l'excédent de fonctionnement soit 187 567 € sera reporté en fonctionnement au BP2019.



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal a voté en 2019 une augmentation globale de 2,3 % des subventions.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2018	SUBVENTIONS OBTENUES EN 2019
ASSOCIATION LOCALE DES PERSONNES AGEES DES MESNULS (ALPAM)	2 000,00 €	2 200,00 €
ASSOCIATION PIERRE CHAUMET	300,00 €	250,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES MESNULS (ASM)	1 600,00 €	2 000,00 €
AUTOUR D'ELLES	400,00 €	400,00 €
CLUB BOULISTE	600,00 €	600,00 €
EN COMPAGNIE DES OURS	500,00 €	300,00 €
ENSEMBLE POUR LA CONVIVIALITE	100,00 €	100,00 €
MAM St Rémy RUCHE AUX BB	700,00 €	350,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	300,00 €
TENNIS CLUB DES MESNULS	1 500,00 €	1 800,00 €
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	700,00 €	600,00 €
TOTAL	8 800,00 €	9 000,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL (BP) : FONCTIONNEMENT

RECETTES	
Libellé	Propositions 2019
Résultat d'exploitation reporté	187 567,77 €
Atténuations de charges	1 000,00 €
Prestations de service (cantine, loisirs, CL)	51 500,00 €
Impôts et taxes	724 493,00 €
Dotations et participations	85 311,00 €
Autres produits de gestion courante	12 300,00 €
Produits financiers	3,00 €
Produits exceptionnels	1 000,00 €
Total recettes	1 063 174,77 €

DÉPENSES	
Libellé	Propositions 2019
Charges à caractère général	188 895,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	283 650,00 €
Atténuations de produits	328 760,00 €
Dépenses imprévues	31 919,77 €
Virement à la section d'investissement	155 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	300,00 €
Autres charges de gestion courante	61 650,00 €
Charges financières	9 000,00 €
Charges exceptionnelles	4 000,00 €
Total dépenses	1 063 174,77 €

BUDGET PRÉVISIONNEL (BP) : INVESTISSEMENT

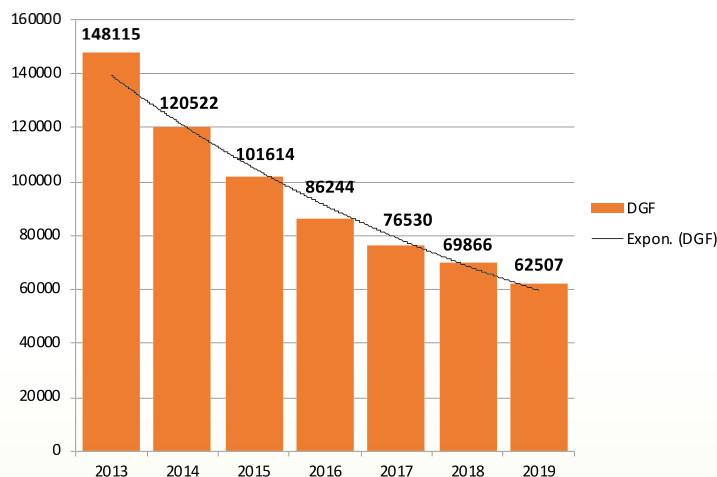
INVESTISSEMENT recettes	Voté
Libellé	BP 2019 Total
Matériel Communal	1 042,00 €
Sécurité RD191	2 318,00 €
Travaux et Achats Équipements Électriques	8 000,00 €
Micro-Crèche	184 414,00 €
Accueil Périscolaire	315 108,00 €
Emprunt	196 000,00 €
Opérations Financières*	446 578,11 €
Total recettes	1 153 460,11 €

*Opérations financières recettes :

- Solde d'investissement 2018 : 24 278 €
- Versement du fonctionnement vers l'investissement : 355 000 €
- Remboursement de TVA : 47 000 €
- Taxes d'aménagement : 20 000 €

Les principaux investissements sont la micro-crèche et l'accueil périscolaire qui représentent 85% des dépenses totales d'investissement.

ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



La dotation globale de fonctionnement versée par l'état est en baisse constante.

INVESTISSEMENT dépenses	Voté
Libellé	BP 2019 Total
Bâtiments	20 000,00 €
Matériel Communal	2 500,00 €
Panneaux de Voirie	1 500,00 €
Aménagement de Voirie	16 000,00 €
Logiciels Informatique	4 750,00 €
Élaboration du PLU	4 000,00 €
Opération Sécurité RD 191	21 500,00 €
Etude Aménagement de Terrain	2 000,00 €
Travaux et Achats Equipements Electriques	4 850,00 €
Cimetière	16 850,00 €
Mairie	1 750,00 €
Ecole	5 300,00 €
Microcrèche	560 200,00 €
Accueil Périscolaire	421 700,00 €
Opérations Financières	70 560,11 €
Total dépenses	1 153 460,11 €

*Opérations financières dépenses :

- Dépenses imprévues : 19 822 €
- Remboursement des emprunts : 50 738 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Pas d'augmentation des taxes en 2019.

Pour plus d'informations :

www.lesmesnuls.fr

(rubrique Municipalité -> Les finances)



SYNTHÈSE BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement		
Résultat d'exploitation reporté (n-1)	875 607,36 €	1 063 174,77 €
Total fonctionnement	1 063 174,77 €	1 063 174,77 €
Investissement		
Résultat d'exploitation reporté	929 182,00 €	1 153 460,11 €
Total investissement	1 153 460,11 €	1 153 460,11 €

Le budget prévisionnel voté par le conseil municipal est en équilibre

AMÉNAGEMENT

Allée des Tilleuls

Situation actuelle

Les alignements dans la configuration actuelle ont été réalisés en 1836. Ils étaient constitués de 179 tilleuls dont 149 situés sur des terrains appartenant au domaine public. Plusieurs études sanitaires menées ces dernières années ont montré le mauvais état sanitaire des tilleuls, résultat probable d'une opération de taille drastique menée à la fin des années 1970. Des abattages de sécurité ont été effectués mais la nécessité d'entreprendre une replantation complète des alignements est devenue évidente au fil de ces rapports, au risque de voir disparaître la qualité paysagère de cette composition qui a motivé le classement de l'allée au titre de la loi sur les sites en 1938.

Projet du Département

Le projet du Conseil départemental, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet initié en 2009, porte sur :

- l'abattage des 75 sujets restants, dont le dernier diagnostic a confirmé la nécessité de remplacer, pour des raisons mécaniques et sanitaires engendrant des risques en termes de sécurité publique ;
- la replantation de 149 tilleuls à l'identique de l'alignement datant de 1836. Deux essences d'arbres sont prévues (*Tilia europaea* et *Tilia cordata*) afin d'amoindrir les risques de maladie phytosanitaire ;
- la restitution à l'identique des contre-allées piétonnes.

Pourquoi une replantation globale

Des plantations ponctuelles ou regarnies entraîneraient de lourdes contraintes de suivi. Elles affaibliraient également davantage la force paysagère du quadruple alignement, due à la régularité de la composition.

Avis du ministère de la transition écologique et solidaire

Le ministère de la transition écologique et solidaire a autorisé les travaux projetés par le Conseil départemental sous réserve que :

- le dessouchage soit fait avec précaution pour ne pas déstabiliser le mur d'enceinte du château et le mur en pierres de l'autre côté de la route ;
- des plots en bois soient implantés pour éviter tout accès de véhicules entre les arbres ;
- l'arrêt de bus soit déplacé sur la place de l'église.

Nous avons obtenu le report du programme de régénération en attente d'études environnementales non encore abouties et d'un calendrier précis d'information et de concertation avec les Mesnulois

Parc naturel régional

Cadastre solaire

Le Parc Naturel Régional (PNR) a développé un cadastre solaire sur l'ensemble des 53 communes. Le cadastre est accessible directement sur Internet et permet à chacun d'évaluer le potentiel solaire thermique et photovoltaïque de sa toiture. Il est aussi proposé une estimation des gains ou économies potentielles et la mise en relation avec un conseiller solaire. Un guide de recommandations architecturales, réalisé par le PNR, est aussi proposé et téléchargeable sur son site Internet (<https://parc-naturel-chevreuse.insunwetrust.solar>).

Centrale collective photovoltaïque

Les projets collectifs d'énergie solaire partagée sont des projets de développement local qui impliquent les collectivités, les citoyens et les entreprises locales (artisans, commerçants, agriculteurs). L'objectif est d'utiliser le potentiel solaire territorial pour produire de l'électricité renouvelable. Concrètement, une société locale est créée pour développer, de façon collective, les énergies renouvelables sur un territoire déterminé. Son rôle est de gérer la production d'énergie (achat du matériel, installation, maintenance) et de revendre l'électricité produite. Il est attendu d'une démarche de ce type qu'elle prenne en compte les critères suivants :

- intégration architecturale et paysagère des équipements ;
- démarche collective associant collectivités, entreprises et citoyens ;
- projets économiquement viables et partage des bénéfices, permettant un développement local.

La direction du PNR a donc souhaité que soit étudiée, sur son territoire, la faisabilité d'un projet de centrale collective photovoltaïque : modèle, faisabilité économique, faisabilité technique, etc.

Monnaie locale

La Racine, une monnaie citoyenne pour soutenir l'activité locale

Ces nouveaux billets sont plus qu'une monnaie, ils sont des marqueurs d'engagement. Chaque personne qui en possède affiche ainsi sa volonté de faire vivre son territoire et envoie un message fort de soutien aux artisans et aux commerçants.

Voilà 3 ans que l'idée a germé dans un collectif d'habitants et d'associations : créer une monnaie locale et citoyenne, complémentaire à l'euro, pour soutenir l'économie et le développement local. Certains développent des circuits courts ou s'engagent dans la transition écologique, le collectif a choisi de redonner le pouvoir aux consommateurs. Le pouvoir de choisir et de cibler où va circuler l'argent qu'ils dépensent. En privilégiant la monnaie locale, on sait que notre argent continue de circuler dans l'économie réelle et entre les acteurs locaux, sans intermédiaires, ni commissions. Infos, cartographie des professionnels et adhésions en ligne : www.laracine-monnaie.fr

MESNULOIS A L'HONNEUR



Pierre Chaumet

Un enfant du village nous a quitté le 2 mai dernier, à l'âge de 90 ans. Pierre Chaumet a passé son enfance dans le village des Mesnuls, notamment les années de la seconde guerre, et s'y était définitivement installé en décembre 1988. Cela ne l'a pas empêché de s'investir depuis très longtemps dans la vie du village, puisqu'il a été conseiller municipal pendant près de 25 ans, sous les mandatures de messieurs Jean-René Vidal, Raymond Moreau et Pierre Schildge. Pierre Chaumet s'est beaucoup investi également dans la vie culturelle et associative du village. Son engagement religieux était connu de tous, et il a accompagné spirituellement nombre d'habitants du village confrontés à la disparition d'un proche. C'est avec beaucoup de regret que les Mesnulois ont appris sa disparition, et ils étaient très nombreux à l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure, au cimetière des Mesnuls.



MESNULOIS À L'HONNEUR



Elauna Chastel

Nous avons la joie de voir grandir de nombreux talents au cœur de notre village ! C'est un talent sportif que nous mettons ici à l'honneur : Elauna Chastel née aux Mesnuls en 2005, a débuté la gymnastique à l'âge de 4 ans au sein de l'Association Sportive des Mesnuls où elle a pu, dans un cadre bienveillant, acquérir les premières bases. A 7 ans, elle rejoint le club de Gymnastique Rythmique de Rambouillet où elle progresse chaque année grâce à un travail rigoureux. À l'issue d'une saison individuelle 2018 – 2019 sans faute, elle a été sacrée Championne de France le 27 janvier dernier à Chambéry. Nous lui adressons toutes nos félicitations et lui souhaitons encore de nombreux titres !

N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez, vous aussi, mettre quelqu'un à l'honneur.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Participation citoyenne



Le 7 février, une réunion d'information sur la démarche de Participation citoyenne a été organisée par la gendarmerie, pour les communes de Bazoches sur Guyonne, Mareil le Guyon et Les Mesnuls. Cette démarche de lutte contre la délinquance de proximité (cambriolages, vols par ruse, incivilités...) s'appuie sur la solidarité et la vigilance des habitants pour créer une chaîne d'alerte et de renseignement directement entre eux, la mairie et la Gendarmerie. Il s'agit de signaler toute attitude ou situation « bizarre » : repérages par des véhicules circulant à très faible allure, rôdeurs à pieds, appels téléphoniques douteux, démarcheurs trop entreprenants, véhicule inconnu stationné dans un coin isolé ou caché... Les effets attendus sont une baisse de la délinquance et du sentiment d'insécurité, un renforcement des liens sociaux entre les habitants et une complémentarité avec l'opération « tranquillité vacances ».

Un formulaire de contact avec la gendarmerie pour la démarche de participation citoyenne et un formulaire de demande pour l'opération « tranquillité vacances » sont à votre disposition sur le site internet de la mairie



Dans le cadre du Grand débat national, la mairie a mis à disposition du public un Cahier de doléances et de propositions et organisé le 21 février, avec neuf autres communes, une réunion locale à Montfort l'Amaury. Les quatre thèmes du débat (Transition écologique, Fiscalité et dépenses publiques, Démocratie et citoyenneté, Organisation de l'État et des services publics) ont été abordés pendant près de trois heures. On peut se féliciter de la qualité des échanges et de la large contribution des Mesnulois. La synthèse des débats est disponible sur le site internet du Grand débat national :

www.granddebat.fr



Maison du jardinier et salle des fêtes

L'absence d'un lieu de convivialité au cœur du village nous a conduit à mener une réflexion sur l'utilisation de la maison du jardinier et de la salle des fêtes.

Projet d'aménagement

Un projet d'une nouvelle activité de la maison du jardinier a été présenté le 30 mars dernier lors d'une réunion publique. Ce projet séduisant a recueilli une large adhésion auprès des nombreux participants...

Un tel projet nécessite de passer par les étapes suivantes :

- Classement dans le domaine privé de la commune : fait
- Adaptation du plan local d'urbanisme : en cours
- Mise en concurrence des candidats porteurs de projet

La maison du jardinier étant actuellement occupée par certaines associations pour leurs activités, nous échangeons avec les utilisateurs des deux salles pour réaménager ces bâtiments communaux afin de donner une nouvelle vie à ces espaces.



VIVRE ENSEMBLE

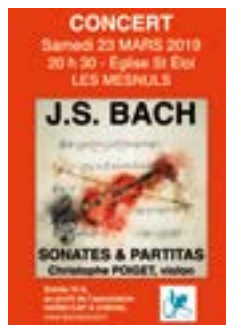
Principaux événements Commission des fêtes



Deux rendez-vous de qualité vous ont été proposés en ce début d'année.

Le **9 février**, vous étiez nombreux à venir applaudir la pièce de théâtre « 8 femmes ». Un huis clos angoissant autour d'un meurtre, d'après Robert Thomas, mis en scène par Anne Vassallo, avec les artistes de la troupe de La compagnie des Arches.

Le **23 mars**, c'est un concert qui nous a réunis, en soutien à l'Association Handi Cap à Cheval. Le violoniste Christophe Poiget nous a enchantés par sa prestation dans des conditions particulières. En effet, suite à un problème électrique, le concert a dû être joué dans le noir ! Cette expérience inattendue a donné une dimension singulière aux sonates et partitas de Jean Sébastien Bach, fort appréciée par le public.



Cérémonie du 8 mai 1945

À l'occasion de la cérémonie du 8 mai 1945, le maire a lu une lettre d'un ancien mesnulois qui a assisté à la chute du quadrimoteur de la R.A.F. dans la nuit du 7 au 8 juin 1944. Les rafales de mitrailleuses, l'avion en feu, le bruit de la chute restent encore présents dans sa mémoire ainsi que dans celle des Mesnulois ayant connu cette époque. La commune a fait refaire le panneau commémorant cet événement, installé au lieu-dit Les Mares Moussues.

Autres événements



Fête des Tout-Petits le 25 mai



Forum des associations le 7 septembre



Vide greniers
le 29 septembre



Fête de Saint Eloi le 9 juin



Rassemblement de voitures le 26 mai



Journées européennes du patrimoine les 21 et 22 septembre

Événements à venir

Samedi 16 novembre de 20 h à minuit :
slam, hip hop, DJ



Samedi 30 novembre à 15 h :
trail rural « Les Foulées Mesnuloises »
organisé par le CDOP78



Dimanche 15 décembre à 15h30 :
Amaranta, conte d'Amérique Latine
par la Compagnie Shabano, voyage
en marionnettes et images animées.
Ce spectacle sera suivi du goûter de Noël.



Les associations nous parlent...

Association Locale des Personnes Âgées des Mesnuls (ALPAM)

L'ALPAM organise, chaque troisième mercredi du mois, un déjeuner convivial réunissant les anciens des Mesnuls. Préparé dans la Maison du jardinier, ce repas entre amis permet d'échanger souvenirs et points de vue sur les sujets les plus divers. Au-delà de ces moments festifs, cette année fut riche en événements pour l'ALPAM : découverte du musée des Arts forains à Bercy, organisation d'un loto local, visite du palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale où nous fûmes aimablement accueillis par notre Députée, Aurore Bergé. Pour un peu plus de 70 habitants des Mesnuls et des environs, l'aventure continue puisque la saison à venir devrait être émaillée d'attrayantes animations, pour la satisfaction des adhérents.

Pour nous rejoindre, deux conditions : être enthousiaste et retraité. Plus d'informations sur www.alpam.fr ou en adressant un mail à contact@alpam.fr



Club boulistes

Antoine Magrino (Trésorier de l'association) et les membres du club ont reçu des enfants de l'école pour une initiation aux boules et quelques parties qui se sont déroulées dans la bonne humeur. Après remises des diplômes et des coupes, l'après-midi s'est terminée par une dégustation de crêpes



L'ASM

Association Sportive des Mesnuls

L'ASM propose tout au long de l'année scolaire une large gamme d'activités sportives à destination des enfants et des adultes. Adhérente

de la Fédération Sport pour Tous, l'ASM souhaite fournir à ses adhérents l'opportunité de pratiquer une activité physique dans une ambiance chaleureuse et dont l'objectif n'est pas la compétition mais plutôt la santé, le bien-être et le plaisir d'être ensemble. Pour l'année scolaire 2019-2020, l'ASM maintient les activités proposées cette année, pour les enfants : le multisport, le Taekwondo et le yoga, et pour les adultes : la gymnastique douce ou active, le yoga et la marche nordique. À partir de septembre, deux créneaux de danse pour les adolescents, Modern Jazz et Hip Hop, seront ouverts le mardi soir et un créneau de danse Hip Hop pour les enfants à partir de 7 ans le mercredi (si le nombre d'adhérents est suffisant pour ce dernier).

Tous les détails concernant les activités, les tarifs et les modalités d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'ASM : www.sport-mesnuls.fr

Tennis club

2019 :

Le Tennis des Mesnuls fait peau neuve ! Vous aimez jouer ? Vous appréciez la convivialité ? Vous avez des idées, des envies ou des projets ? Rejoignez-nous ! Le 16 mai, le court a été régénéré : décolmatage, réparations des fissures et peinture. Parlez-en ! Et profitez de la chance d'avoir un court de tennis de qualité au cœur du village !

Un club de tennis « 2.0 » : réservable sur Internet, jusqu'à la dernière minute !



Autourd'Elles

Vous connaissez certainement Autourd'Elles...

... cette bande de femmes qui propose lecture, cinéma, atelier modèle vivant, scrabble, gym corefit, fêtes musicales, marche, sorties culturelles, café poussette, ateliers divers de découvertes (sans tutos !) et on en passe ...

Toujours gourmandes de nouvelles énergies, prêtes à répondre et à goûter à vos envies, à épauler vos projets les plus fous (ceux qui s'adressent aux femmes, aux enfants, aux délices, à la curiosité...), nous vous invitons à faire un tour sur nos deux sites : www.autourdelles.fr et www.profession-elles.fr

Pour plus d'informations :
www.lesmesnuls.fr
(rubrique Vivre aux Mesnuls Associations mesnuloises)



VIVRE ENSEMBLE

Règles de bon voisinage

Entre voisins, restons courtois !

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

Vie quotidienne

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Bruits de moteur

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que : tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h**
- **samedis : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00**
- **dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00**

Obligation de taille et d'égagement des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas la circulation des véhicules et le passage des piétons. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens.

Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et respecter les espaces publics et trottoirs. Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.



Déchets verts

La combustion peu performante du brûlage des déchets verts génère de façon incontrôlée des émissions de substances polluantes dans l'atmosphère. C'est la raison pour laquelle le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté préfectoral. Des solutions existent : tontes et feuilles peuvent être compostées ou utilisées en paillage, déposées dans les bornes d'apport volontaire situées sur le mail, ou transportées en déchetterie.

ENVIRONNEMENT



Zéro phyto

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires, qu'ils soient de synthèse ou à base de substance naturelle. Les espaces sont toujours entretenus mais la commune a changé ses méthodes et ses objectifs pour mieux respecter l'environnement. Pour l'entretien du cimetière, une solution basée sur un nouvel équipement a été trouvée.

Agriculture

Une exploitation agricole s'est engagée récemment dans le développement d'un élevage d'ovins (race Rouge de l'Ouest) commercialisés en vente directe. La reconversion de terres arables pour le pâturage et la production de foin sur l'exploitation a été engagée avec une première série de contrats MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques). L'ensemble des herbages en prairies permanentes est géré sans fertilisation et une labellisation de la viande en Agriculture Biologique est à l'étude.

Entretien de la Guyonne

Les travaux de restauration de la continuité écologique de la Guyonne sont maintenant terminés. Ils ont consisté à supprimer un seuil d'alimentation d'un étang privé, avec l'accord de son propriétaire. Cet arasement va permettre la mise en place d'une dynamique fluviale indispensable à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées et à l'atteinte du bon état écologique.

Sentes et chemins ruraux

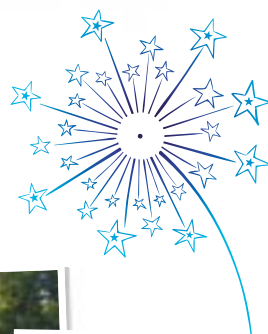
L'inventaire réalisé par un groupe de Mesnulois a mis en évidence que la commune possède environ 17 km de sentes et chemins ruraux ouverts au public. L'équipe municipale travaille aussi sur un projet de liaison entre le centre-village et les hameaux de la Millière et des Essartons, sans passer par la RD191.

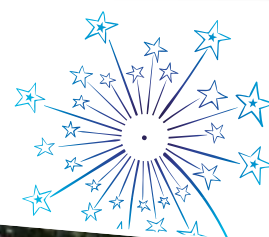


SAMEDI 15 JUIN 2019

Fête du Village

Le 15 juin, vous étiez nombreux à arborer un chapeau pour cette soirée thématique où la convivialité, comme toujours, était au rendez-vous. Sans oublier l'arbre à souhait (voir dernière page).





Animation

Musique : Groupe Swing Touch
Restauration : Marc Huguen
Maquillage : Mona



A l'année prochaine !

INFORMATIONS PRATIQUES

Rezo Pouce

Une nouvelle version de l'application Rezo Pouce est en service. En plus des trajets spontanés, vous pouvez désormais programmer votre déplacement. Et c'est toujours gratuit et solidaire (www.rezopouce.fr).



Bibliothèque

Depuis le 1er octobre 2019, le réseau « Au fil des pages » a adhéré à la plateforme Europresse. Il est possible de consulter ou télécharger des périodiques, mensuels ou quotidiens et d'accéder aux archives sur 10 ans de certains journaux après une cotisation de 15 € auprès de la bibliothèque.

Horaires d'ouverture (hors vacances scolaires sauf mercredi) :

- mercredi : de 10 h à 12 h
- lundi : de 16 h 30 à 18 h 30
- samedi : de 10 h à 12h.



Aménagement des gares du territoire Gare de Montfort-Méré

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY) réaménage la gare de Montfort-Méré et ses abords avec :

- la création de 150 places de parking supplémentaires,
- la sécurisation du cheminement piéton,
- la réfection du parvis de la gare,
- la création de services pour les usagers (sécurisation par vidéoprotection, bornes de recharge pour véhicules électriques, places motos couvertes, consigne à casques...)

La fin des travaux est prévue début novembre 2019.

Les tarifs de stationnement seront les suivants :

Stationnement payant du lundi à 8h30 au vendredi à 18h30 Grille tarifaire Montfort-Méré

Jusqu'à 6h	1€ / h
De 6h à 9h	Forfait de 6 €
De 9h à 12h	Forfait de 10 €
Au-delà de 12h	Forfait de 25 €
Abonnement mensuel résident de la CCCY	17 €
Abonnement mensuel tout public	34 €

Gares de Villiers-Neauphle-Jouars et Garancières-La-Queue

Stationnement payant du lundi à 8h30 au vendredi à 18h30 Grille tarifaire Villiers-Neauphle-Jouars

Jusqu'à 2h	Gratuit
De 2h à 6h	Forfait de 6 €
De 6h à 12h	0,5 €/h supp.
Au-delà de 12h	Forfait de 25 €
Abonnement mensuel	20 €

Réservation

par téléphone au
0 806 000 115
ou sur le site internet
www.effia.com
rubrique « souscrivez
votre abonnement ».



SÉCURITÉ

Rue de Beauregard

La rue de Beauregard (surtout depuis la Grande rue jusqu'au chemin des Fontenelles) supporte un trafic important et, comme partout, la limitation de vitesse n'y est pas toujours respectée. Par ailleurs, sur une partie de cette voie, le stationnement est compliqué. Nous avons donc souhaité connaître l'avis des riverains sur d'éventuels aménagements. Les résultats de cette enquête sont donnés dans le tableau ci-dessous :

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ	POUR	CONTRE
Création de chicanes (circulation alternée)	10	17
Installation d'obstacles (bacs à fleurs)	9	17
Marquage de places de stationnement sur la voie	12	14
Installation de ralentisseurs	12	14

Nous travaillons avec les riverains afin de trouver des solutions pour améliorer la sécurité.

URBANISME

Liste des demandes de déclaration préalable

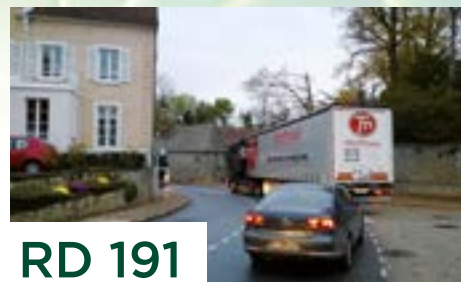
depuis le 1^{er} janvier 2019

PROJET	ADRESSE
Construction d'un portail d'entrée	Chemin Vert de la Mare Colin
Installation d'un auvent en bois	Rue Neuve
Rénovation de la toiture et installation de deux fenêtres de toit	Rue de Beauregard
Ravalement de façade et changement des volets et fenêtres	Rue des Champs
Ouverture sur façade pour pose d'une porte d'entrée	Rue des Essarts
Création et modification d'ouvertures	Rue de La Millière
Peinture volets et porte d'entrée	Rue Neuve
Aménagement des combles du garage	Rue des Mottes
Réalisation d'une piscine	Rue de Beauregard
Transformation du garage en pièce d'habitation	Rue de La Millière
Changement de portail	Rue Neuve
Remplacement du portail existant	Rue de La Millière
Construction d'une piscine	Rue de La Millière
Création et modification d'ouvertures	Rue de la Vallée
Pose de fenêtres de toit	Chemin Vert de la Mare Colin
Création d'une ouverture, réfection de la toiture, changement des gouttières	Rue de La Millière
Création d'un portail	Chemin des Fontenelles
Remplacement de la couverture et des menuiseries extérieures	Rue des Champs
Finition enduit taloché ton pierre	Rue de la Borne
Pose de panneaux photovoltaïques	Rue de La Millière
Abri de jardin ossature bois	Rue des Essarts
Grillage plastifié et haie taillée	Chemin des Fontenelles
Pose d'un poste de distribution électrique	Rue du Coteau

Liste des demandes de permis de construire

depuis le 1^{er} janvier 2019

PROJET	ADRESSE
Rénovation d'une grange en habitation et création d'une extension	Rue du Moulin
Construction d'une maison individuelle	Rue des Champs
Extension d'une maison d'habitation	Rue de La Millière



RD 191

Le maire a signé le 9 septembre un arrêté d'interdiction partielle de circulation sur la RD191 en agglomération aux poids lourds de plus de 7,5 tonnes. Cet arrêté est l'aboutissement de plusieurs années de réunions, de courriers, d'échanges avec les services de l'État et du Département, ainsi qu'avec les maires des communes voisines. L'interdiction s'applique de 7h à 10h et de 16h à 18h, tranches horaires correspondant au plus fort trafic des poids lourds et aux entrées-sorties de l'école. De plus, la jurisprudence montre que seules les interdictions partielles sont, dans certains cas, validées par le juge administratif.

L'arrêté a été adressé au contrôle de légalité de la préfecture. Par suite, le sous-préfet nous a demandé de le rapporter (donc de l'annuler), faute de quoi il saisirait le tribunal administratif. Nous attendons donc l'assignation devant le tribunal. Affaire à suivre...

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- Cassan Nita le 24/12/2018
- Grassi Livia le 26/12/2018
- Taffet Aaron le 02/01/2019
- Sentis Madeleine le 28/08/2019
- Klinger Luuma le 05/09/2019

Mariages :

- Alexia Le Bret et Ghislain De Boutray le 11/05/2019
- Sonia Beckert et Maxime Vandewalle le 22/06/2019
- Gaëlle Langlois et Ludovic Grenet le 29/06/2019

Décès :

- M. Guichard Alexandre le 04/01/2019
- M. Chaumet Pierre le 26/04/2019
- Mme Lammelin née Maertens Anny le 11/06/2019

L'Arbre à souhaits de la fête du village

Un joli monde
Sauver les tilleuls
Le retour du Café
Le Café de Jennifer
Retour de la fête foraine
Faire du bien à la nature
Il faut sauver l'humanité
Plus de fêtes aux Mesnuls
Manger dehors à la cantine
Venir plus souvent aux Mesnuls
Sauvons la planète et les plantes
Sauvons la nature et les hommes
Je souhaite que le wifi soit mieux
Il faut avoir des frites à la cantine
Il faut manger MacDo à la cantine
Qu'on ait une récré d'une 1 h à l'école
Je souhaite qu'il n'y ait pas de pollution
Que tout le monde protège les grenouilles
Que les énormes camions ne passent plus
Sauvegarder l'environnement des Mesnuls
Qu'il n'y ait plus de maladie dans le monde
Plein de beaux projets pour les mois à venir
Je souhaite qu'on arrête de tuer les animaux
Il faut sauver le monde en arrêtant la pollution
Je souhaite que chacun puisse sentir ses racines
Communiquer avec la Terre et toute chose qui y vit
Lever l'interdiction de chasse à courre sur la commune
Que Les Mesnuls restent toujours aussi jolie qu'aujourd'hui
Des pistes cyclables et voies vertes entre Les Mesnuls et Montfort
Je souhaite qu'on agrandisse la route et le trottoir de la rue Neuve
Rénover les vieilles maisons plutôt que d'en construire des super moches
Toi qui lis ça je te souhaite une très belle vie dans un monde rempli de verdure
Planter des arbres fruitiers dans les rues pour que tout le monde puisse cueillir des fruits en passant



A réaliser au plus vite!